



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CRABTREE

RÈGLEMENT 2025-466

**AUTORISANT LES TRAVAUX ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE
DE 1 565 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 565 000 \$ POUR LE
PROJET DE SÉPARATION D'ÉGOUT COMBINÉ SUR LA 6^E
RUE, ENTRE LA 4^E AVENUE ET LA 6^E AVENUE ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2025-460**

ATTENDU QUE les travaux devraient être admissibles AU Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ), actuellement en analyse au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, et ce, pour une subvention de base de 1 406 287 \$ ainsi qu'un supplément potentiel de 140 629 \$, conditionnel à certaines exigences ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers que le *Règlement d'emprunt 2025-466 autorisant les travaux décrétant une dépense de 1 565 000 \$ et un emprunt de 1 565 000 \$ pour le projet de séparation d'égout combiné sur la 6e rue, entre la 4e avenue et la 6e avenue et abrogeant le Règlement 2025-460* soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit.

ARTICLE 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 - Objet

Le conseil décrète et autorise l'exécution de travaux de séparation d'égout combiné sur la 6e rue, entre la 4e Avenue et la 6e Avenue selon l'estimation préliminaire de la firme EXP (CRBM-25004143) du 26 septembre 2025 et tel qu'il appert au résumé du coût préparé par Pierre Rondeau, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3 - Dépense

La ville est autorisée à dépenser une somme de 1 565 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 - Emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt de 1 565 000 \$ sur un terme de 20 ans.

ARTICLE 5 – Financement de la portion voirie

Pour pourvoir à 38 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



N° de résolution
ou annotation

ARTICLE 6 – Financement de la portion aqueduc

Pour pourvoir à 19 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant 19 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 7 – Financement de la portion égouts

Pour pourvoir à 43 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant 43 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 8 – Autorisation d'utilisation des soldes disponibles

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 9 – Affectation de subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 10 – Abrogation

Le présent règlement annule le *Règlement 2025-460*.



N° de résolution
ou annotation

ARTICLE 11 – Entrée en vigueur

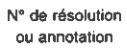
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion : 15 décembre 2025
Dépôt du projet de règlement : 15 décembre 2025
Règlement final adopté : 12 janvier 2026
Tenue du registre référendaire : 27 janvier 2026
Dépôt du certificat de procédure référendaire : 2 février 2026
Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de
l'Habitation : 25 mars 2026
Publié : 26 mars 2026
Entrée en vigueur : 26 mars 2026

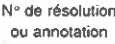

Étienne Dupuis, Maire


Pierre Rondeau, directeur général
Et greffier

Formules d'Adresses U.L.L. (4 10) 003-211/5 / 1-800-403-4378 — M-103570



		Estimation préliminaire tronçon 180			
Propriétaire : Ville de Crubtree		Date : 26 septembre 2025			
Projet : Séparation du réseau d'égout combiné dans plusieurs rues		N° projet : CRBM-25004143			
Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
	68 RUE (0180) Longueur des travaux : ± 200 mètres 2 x 4,5 mètres voies + 1,5 m trottoir				
1.0	Travaux préparatoires				
1.1	Organisation de chantier	forfait	1	80 000,00 \$	80 000,00 \$
1.2	Mantien de circulation et signalisation	forfait	1	6 500,00 \$	6 500,00 \$
1.3	Excavation de l'existant	forfait	1	70 000,00 \$	70 000,00 \$
1.4	Soutènement de poteaux	forfait	1	4 200,00 \$	4 200,00 \$
1.5	Protection des arbres et arbustes	forfait	1	3 500,00 \$	3 500,00 \$
1.6	Assèchement des tranchées	forfait	1	12 500,00 \$	12 500,00 \$
1.7	Fouilles exploratoires	m	10	360,00 \$	3 600,00 \$
1.8	Surexcavation et remblai MG-112 (provisionnel)	m.cu.	120	50,00 \$	6 000,00 \$
1.9	Disposition des sols organiques (provisionnel)	m.cu.	120	12,00 \$	1 440,00 \$
1.10	Travaux de plomberie (provisionnel)	h	36	140,00 \$	5 040,00 \$
Sous-total article 1.0 - Travaux préparatoires					192 780,00 \$
Les Services EXP inc.					



Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
	GE RUE (#180) <i>Longueur des travaux : ± 200 mètres 2 x 4,5 mètres voie ± 1,5 m trottoir</i>				
2.0	Eau potable				
2.1	Installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable AVEC protection incendie	forfait	100%	12 600.00 \$	12 600.00 \$
2.2	Conduite d'eau potable - 150 mm de diamètre, PVC-DR-18	m.ln.	200	28.500 \$	57 000.00 \$
2.3	Vanne d'eau potable et bouche à clé - 150 mm de diamètre	unité	2	3 200.00 \$	6 400.00 \$
2.4	Poteau incendie complet, incluant vanne, bouche à clé	unité	1	11 000.00 \$	11 000.00 \$
2.5	Raccordement de la nouvelle conduite d'eau potable à la conduite existante sous pression - 150 mm de diamètre	unité	2	4 150.00 \$	8 300.00 \$
2.6	Entrée de service d'eau potable complète - 19 mm Ø en tranchée simple du même côté de l'aqueduc - 19 mm Ø en tranchée simple du côté opposé - 25 mm Ø en tranchée simple du même côté de l'aqueduc - 25 mm Ø en tranchée simple du côté opposé	unité unité unité unité	3 3 1 1	2 250.00 \$ 2 650.00 \$ 3 000.00 \$ 3 300.00 \$	6 750.00 \$ 2 650.00 \$ 3 000.00 \$ 3 300.00 \$
2.7	Longueur supplémentaire d'entrée de service hors emprise - 19 à 25 mm Ø	m.lin.	50	150.00 \$	7 500.00 \$
2.8	Isolant rigide	m.ca.	75	45.00 \$	3 375.00 \$
2.9	Nettoyage, désinfection et essais des conduites d'eau potable	forfait	100%	2 550.00 \$	2 550.00 \$
	Sous-total article 2.0 - Eau potable				124 425.00 \$

Les Services EXP inc.

Page 2 de 8



N° de résolution
ou annotation

 Estimation préliminaire tronçon 180					
Propriétaire : Ville de Crabtree			Date : 26 septembre 2025		
Projet : Séparation du réseau d'égout combiné dans plusieurs rues			N° projet : CRBM-25004143		
Article	Description de travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
	62 RUE (#180) Longueur des travaux : ± 200 mètres 2 x 4,5 mètres voies + 1,5 m trottoir				
3.0	Égout sanitaire				
3.1	Gestion des eaux usées	forfait	100%	3 000.00 \$	3 000.00 \$
3.2	Conduite d'égout sanitaire - 375 mm Ø PVC DR-35	m.ln.	200	450.00 \$	90 000.00 \$
3.3	Regard d'égout sanitaire préfabriqué complet - 1200 mm Ø	unité	3	6 200.00 \$	18 600.00 \$
3.4	Entrée de service sanitaire complète - 125 mm Ø en tranchée simple - 125 mm Ø en tranchée commune	unité unité	3 1	2 250.00 \$ 1 850.00 \$	6 750.00 \$ 1 850.00 \$
3.5	Raccordement d'une nouvelle conduite à un regard d'égout existant	unité	2	3 500.00 \$	7 000.00 \$
3.6	Isolant rigide	m.ca.	70	45.00 \$	3 150.00 \$
3.7	Essais sur le réseau d'égout sanitaire	forfait	100%	7 800.00 \$	7 800.00 \$
Sous-total article 3.0 - Égout sanitaire					138 150.00 \$
Les Services EXP inc.					



N° de résolution
ou annotation

 Estimation préliminaire tronçon 180					
Propriétaire : Ville de Crabbie			Date : 26 septembre 2025		
Projet : Séparation du réseau d'égout combiné dans plusieurs rues			N° projet : C78M-25004143		
Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
SE RUE (#180) Longueur des travaux : ± 200 mètres 2 x 4,5 mètres voies + 1,5 m trottoir					
4.0	Égout pluvial				
4.1	Gestion de l'eau et méthodes de mitigation	Forfait	100%	5 250.00 \$	5 250.00 \$
4.2	Conduite d'égout pluvial - 450 mm de diamètre	m. lin.	180	525.00 \$	94 500.00 \$
4.3	Regard préfabriqué en béton - 1200 mm Ø	unité	2	6 200.00 \$	12 400.00 \$
4.4	Puisard de béton préfabriqué 600 mm Ø - Dans l'emprise de l'ue	unité	6	4 800.00 \$	28 800.00 \$
4.5	Entrées de services pluviales - PVC DR 28, 150 mm de diamètre en tranchée simple	unité	3	2 200.00 \$	6 600.00 \$
4.6	Raccordement d'une nouvelle conduite à un regard d'égout existant - TBA, 375 mm de diamètre	unité	1	3 800.00 \$	3 800.00 \$
4.7	Isolant rigide	m. ca.	65	45.00 \$	2 925.00 \$
4.8	Essai sur le réseau d'égout pluvial	Forfait	1	5 250.00 \$	5 250.00 \$
Sous-total article 4.0 - Égout pluvial					159 525.00 \$
Les Services EXP inc.					



N° de résolution
ou annotation

exp.					
Estimation préliminaire tronçon 180					
Propriétaire : Ville de Crabtree			Date : 26 septembre 2025		
Projet : Séparation du réseau d'égout combiné dans plusieurs rues			N° projet : CRBM-25004143		
Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
	DE RUE (6100) Longueur des travaux : ± 200 mètres 2 x 4,5 mètres voies + 3,5 m trottoir				
5.0	Ouvrage de gestion des eaux pluviales				
5.1	Excavation, soutènement, remblai et mise en forme des bords de bordération - lot de bordération type (longueur ± 25m)	unité	3	15 000.00 \$	45 000.00 \$
5.2	Mini pueard 450 mm ø	unité	3	1 950.00 \$	5 850.00 \$
5.3	Séuil en béton	unité	3	2 300.00 \$	6 900.00 \$
5.4	Trop-plein de type pueard	unité	3	5 600.00 \$	16 800.00 \$
5.5	Conduite PEHD R320 200 mm de diamètre non perforé	m. lin.	10	150.00 \$	1 500.00 \$
5.6	Boîte de captation	unité	3	950.00 \$	2 850.00 \$
5.7	Bouche de nettoyage	unité	3	850.00 \$	2 550.00 \$
5.8	Empierrement (pierre de rivière) - 20-56 mm, 100 mm d'épaisseur - 50-100 mm, 150 mm d'épaisseur	m.ca. m.ca.	100 85	30.00 \$ 40.00 \$	3 000.00 \$ 3 400.00 \$
5.9	Allocation pour plantations	forfait	1	15 000.00 \$	15 000.00 \$
Sous-total : 5.0 Ouvrages de gestion des eaux pluviales					102 850.00 \$
Les Services EXP inc.					



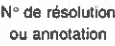
N° de résolution
ou annotation

exp. Estimation préliminaire tronçon 180					
Propriétaire : Ville de Crèbtree		Date : 26 septembre 2025			
Projet : Séparation du réseau d'égout combiné dans plusieurs rues		N° projet : CRBM-25004143			
Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
	RE RUE (#180) Longueur des travaux : ± 200 mètres 2 x 4,5 mètres voies ± 1,5 m trottoir				
6.0	Voie				
6.1	Remblai complémentaire « classe A »	m.cu.	425	25.00 \$	10 625.00 \$
6.2	Drain en infra. de chaussée, incluant racc. aux puits de, bifurcations et bouches de nettoyage	m.lin.	420	45.00 \$	18 900.00 \$
6.3	Fourniture, pose et compaction de la structure de chaussée - MG 112 (400 mm) - MG 56 (250 mm) - MG 20 (150 mm)	forfait T.M. T.M.	100% 1 150 700	23 700.00 \$ 28.00 \$ 28.00 \$	23 700.00 \$ 32 200.00 \$ 19 600.00 \$
6.4	Trottoir de béton et remblai à l'arrière	m.lin.	420	280.00 \$	117 600.00 \$
6.5	Bordure de béton et remblai à l'arrière	m.lin.	200	80.00 \$	16 000.00 \$
6.6	Préparation et ajustement avant pavage	m.ca.	1 900	3.00 \$	5 700.00 \$
6.7	Enrobé bitumineux - Couche de base, ESG-14 145 kg/m², 60 mm (2026)* - Couche de surface, ESG-10 96 kg/m², 40mm (2027)*	T.M. T.M.	275 185	170.00 \$ 185.00 \$	46 750.00 \$ 34 225.00 \$
6.8	Liant d'accrochage	m.ca.	1 900	1.00 \$	1 900.00 \$
6.9	Ajustement temporaire du pavage aux entrées charretières	m.lin.	40	40.00 \$	1 600.00 \$
6.10	Marquage de la chaussée (2026)	forfait	100%	6 300.00 \$	6 300.00 \$
Sous-total article 6.0 - Voie					115 100.00 \$
Les Services EXP inc.					



N° de résolution
ou annotation

exp.					
Estimation préliminaire tronçon 180					
Propriétaire : Ville de Crétée		Date : 26 septembre 2025			
Projet : Séparation du réseau d'égout combiné dans plusieurs rues		N° projet : CRBAI-25004143			
Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé
66 RUE (#180) Longueur des travaux : ± 200 mètres 2 x 4,5 mètres voies + 1,5 m trottoir					
7.0	Travaux divers				
7.1	Réfection des surfaces				
	- Entrées en graver (Pierre MG-20, bleue)	m.ca.	40	25.00 \$	1 000.00 \$
	- Entrées en enrobé bitumineux (EB-10C 120 kg/m.ca.)	m.ca.	100	55.00 \$	5 500.00 \$
	- Surface en béton	m.ca.	40	205.00 \$	8 200.00 \$
	- Réfection de surface en pavé uni	m.ca.	10	180.00 \$	1 800.00 \$
	- Muret en pavé uni	m.ca.	20	320.00 \$	6 400.00 \$
	- Aménagement paysager	m.ca.	20	160.00 \$	3 200.00 \$
	- Gazon en plaques	m.ca.	300	25.00 \$	7 500.00 \$
	- Haxe de câbles	m.lin.	30	520.00 \$	15 600.00 \$
7.2	Arbres à enlever (optionnel)	unité	3	1 250.00 \$	3 750.00 \$
7.3	Élagage d'arbres (optionnel)	heure	20	280.00 \$	5 600.00 \$
7.4	Signalisation verticale sur poteau métallique				
	- P150-2-G	unité	1	800.00 \$	800.00 \$
	- P150-2-G-D	unité	1	800.00 \$	800.00 \$
	- P150-2-D	unité	1	800.00 \$	800.00 \$
7.5	Réhabilitation et gestion environnementale				
7.5.1	Sondage en tranchée	heure	4	200.00 \$	800.00 \$
7.5.2	Caractérisation des sols in situ	unité	3	1 000.00 \$	3 000.00 \$
7.5.3	Caractérisation des matières granulaires résiduelles in situ (optionnel)	unité	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
7.5.4	Réutilisation des matières granulaires résiduelles (MGR)	forfait	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
7.5.5	Excavation et mise en pile au site de matériaux contaminés	m.cu.	400	25.00 \$	10 000.00 \$
7.5.6	Chargement, transport et disposition des matériaux contaminés dans un site approuvé (optionnel)				
	- matériaux contaminés AB	t.m.	75	85.00 \$	6 375.00 \$
	- matériaux contaminés BC	t.m.	20	25.00 \$	500.00 \$
	- matériaux contaminés Cc	t.m.	10	10.00 \$	100.00 \$
7.5.7	Chargement, transport, et disposition des MGR dans un site approuvé (optionnel)	t.m.	300	45.00 \$	13 500.00 \$
Sous-total article 7.0 - Travaux divers					106 225.00 \$
Les Services EXP inc.					



REV 202-0-11
[F-JUL-10 10:10] [F-JUL-10 10:10]



N° de résolution
ou annotation



ANNEXE B

VENTILATION DES COÛTS

Règlement d'emprunt 2025-466			
Travail	Portion Voirie	Portion Aqueduc	Portion Égouts
Travaux préparatoires	64 260,00 \$	64 260,00 \$	64 260,00 \$
Eau potable		124 425,00 \$	
Égout sanitaire			138 150,00 \$
Égout pluvial			159 525,00 \$
Ouvrage de gestion des eaux pluviales			102 850,00 \$
Voirie	335 100,00 \$		
Travaux divers	35 408,33 \$	35 408,33 \$	35 408,33 \$
TOTAL	434 768,33 \$	224 093,33 \$	500 193,33 \$
POURCENTAGE	38%	19%	43%

SOUS-TOTAL	1 159 055 \$
Frais imprévus	116 046 \$ 10%
Frais contingents	116 046 \$ 10%
Frais de financement	116 046 \$ 10%
Taxes nettes	57 808 \$ 4,9875%

TOTAL 1 545 000 \$


Pierre Rondeau, T.P. DMA
Directeur général et greffier


11 Dec 2025
Date